

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 23
présents : 14
votants : 14

L'an deux mille dix huit
le : 8 janvier à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 janvier 2018.



PRESENTS : M. Jean-Marc DELIA (Maire), M. Jean-Marie TORTAROLO, Mme Patricia GEGARD, M. Pierre DEOUS, Mme Pauline LAUNAY, M. Jean-Bernard DI FRAJA (Adjoints), Mme Nicole BRUNN ROSSO, M. Gilles DUDOUIT, Mme Florence PORTA (Conseillers Délégués) Mme Gabrielle SPARMA, M. Jean-Pierre BOUTONNET, Mme Sabine FRANZE, M. André FUNEL, M. René RICOLFI,

ABSENTS EXCUSES : M. Frédéric GIRARDIN

ABSENTS : Mme Mireille BRIGNAND, M. Gérald ABEL, M. Pierre COURRON, M. Laurent SANSONNET, Mme Céline GIORDANO, Mme Séverine RAP, Mme Cécile GOMEZ, M. Jocelyn PARIS

PROCURATIONS :

SECRETAIRE :

Ordre du jour du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2017

Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – Décisions

FINANCES :

1. Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) – Maison de Santé

RESSOURCES HUMAINES :

2. Modification du tableau des effectifs

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 14 minutes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, en mémoire des récents deuils sur la commune, d'observer une minute de silence.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2018.08.01.01 VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) – MAISON DE SANTE

Vu l'avis des domaines du 18 août 2015 de la parcelle de terrain cadastrée section AB n° 48 de 6 416 m², sur laquelle est prévue la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle et de logements locatifs sociaux, fixant la valeur vénale du bien à 884 000,00 € HT, hors charges et frais accessoires,

Vu la délibération n° 2016.18.07-01 du 18 juillet 2016, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe du versement d'une subvention de 210 000,00 € de la commune à Habitat 06 visant à participer à l'équilibre financier de l'opération de création de 25 logements « Le Clos Valérenc »,

Vu la délibération municipale n° 2016.18.07-02 du 18 juillet 2016, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) pour le programme de création d'une maison de santé, de même que le contrat de réservation à intervenir entre la commune et Habitat 06,

Vu la délibération municipale n° 2016.18.07-03 du 18 juillet 2016, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de la maison de santé à 2 085 660,00 € HT soit 2 502 792,00 € TTC, de même que les demandes de subventions de l'Etat et du Conseil Régional,

Vu l'avis des domaines du 22 décembre 2017 de la maison de santé fixant la valeur, hors la valeur du local au rez-de-chaussée, égale à 1 819 000,00 € HT soit 2 182 800,00 € TTC.

Considérant qu'en 2014, la commune de Saint-Vallier-de-Thiey a été retenue pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt centre-bourgs pour son rôle avéré de centralité, de proximité et pour son évolution démographique. En effet, la commune de Saint-Vallier-de-Thiey est la commune qui a connu le taux de croissance démographique le plus important du département des Alpes Maritimes. Le dossier de candidature a été effectué en partenariat avec la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Ce dossier d'appel à manifestation d'intérêts prévoyait, par la fiche action 14, la création d'une maison de santé couplée à une résidence autonomie. Toutefois, la candidature n'a pas été retenue en commission nationale,

Considérant l'évolution démographique de la commune, dont la population totale INSEE atteint 3 634 habitants au 1^{er} janvier 2018, sa position géographique stratégique entre ville et montagne, et même si le niveau d'équipement est satisfaisant d'un point de vue quantitatif ; les équipements ne correspondent plus toujours aux attentes de la population et ne permettent pas de développer une politique ambitieuse de développement. Aussi, une adaptation permanente de ces équipements est nécessaire,

Considérant que dans ces conditions, le Conseil Municipal, en sa séance du 18 juillet 2016, a approuvé l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) le programme de création d'une maison de santé et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de réservation VEFA entre la commune et Habitat 06. Un contrat de réservation de VEFA a été signé le 13 septembre 2016 d'un montant de 2 085 660,00 € HT soit 2 502 792,00 € TTC,

Dans le but de finaliser l'opération et dans le cadre de son exécution, Habitat 06 et la commune de Saint-Vallier-de-Thiey se sont rapprochés et il a été proposé d'inclure un local, d'une superficie de 77 m², qui permettra de compléter l'offre médicale.

L'avis des domaines a été sollicité et France Domaine a évalué le 22 décembre 2017 ce local à 181 000,00 € HT soit 217 200,00 € TTC portant l'évaluation totale du bien à 2 000 000,00 € HT soit 2 400 000,00 € TTC.

Considérant qu'afin de faire face à la désertification médicale en zone rurale, la maison de santé est un enjeu local qui aura un effet structurant sur la qualité de vie des habitants et sur l'attractivité du territoire,

Considérant que le projet de la maison de santé est inscrit dans le contrat de ruralité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse 2017 – 2020 dans le volet « Accès aux services et aux soins »,

Considérant que, par courrier du 11 octobre 2017, l'Agence Régionale de la Santé PACA a indiqué à la commune de Saint-Vallier-de-Thiery que cette dernière figure bien dans les zones déficitaires du futur zonage des médecins libéraux,

Considérant que l'ensemble des financeurs du projet de la maison de santé, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental audités, ont validé le montant de la dépense de ce projet à 2 085 660,00 € HT soit 2 502 792,00 € TTC,

Le montant retenu par rapport à l'avis des domaines est justifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de la maison de santé et du local comme suit :
 - Au rez-de-chaussée : un local d'une superficie de 77 m² d'une valeur de 180 000,00 € HT – 216 000,00 € TTC,
 - Aux premier et deuxième étages : maison de santé pluri professionnelle, d'une superficie de surface de plancher de 669 m² d'une valeur de 2 085 660,00 € HT – 2 502 792,00 € TTC ;
- De passer outre les avis France Domaine et de retenir, conformément aux articles L. 1211-1 et R. 1211-9 du code général de la propriété des personnes publiques le montant de l'acquisition en vente en état futur d'achèvement de la maison de santé à 2 085 660,00 € HT - 2 502 792,00 € TTC, et du local à 180 000,00 € HT - 216 000,00 € TTC, soit un montant général de 2 265 660,00 € HT soit 2 718 792,00 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

RESSOURCES HUMAINES

2018.08.01.02 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs afin de tenir compte des changements intervenus,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une démission et de la réorganisation des services qui en découle, il est nécessaire de modifier les services de la commune et dès lors d'apporter certaines modifications au tableau des effectifs du personnel municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification suivante :

A compter du 1^{er} janvier 2018

FERMETURE DE POSTE

- 1 poste à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

INFORMATION :

Fin de la séance : 19 heures 30 minutes.

Le Maire,



Jean-Marc DELIA